

**RAPPORT D'ACTIVITE PORTANT SUR L'ANNEE 2014
DE LA COMMISSION DE SURENDETTEMENT DE NORD LILLE**

Rapport établi conformément à l'article L.331-12 du Code de la consommation¹

Préambule. la commission de surendettement de Nord Lille est compétente pour les arrondissements de Lille et de Dunkerque. Elle s'est réunie à 37 reprises au cours de l'année sous revue.

Principaux éléments relatifs à l'activité de la commission

Dépôts de dossiers et redépôts

L'année 2014 est marquée par une augmentation des dépôts (+4,4%) qui est principalement dû aux incidences de la nouvelle loi bancaire qui a engendré des redépôts plus importants. Le taux de redépôt est estimé pour 2014 (janvier à septembre) à 48,70%, ce taux est supérieur de 5,43 points à celui de l'année 2013 (43,27%). Une partie correspond à des redépôts suite à une suspension d'exigibilité des créances.

Le nombre de primo-déposants s'infléchit ainsi d'une année sur l'autre : -1,47% au niveau national et -5,86% pour la commission Nord Lille.

Recevabilité et orientation

La part des dossiers clôturés avant orientation ou déclarés irrecevables (16,03%) est légèrement supérieure au niveau national (15,72%).

Les orientations vers une procédure de rétablissement personnel sont moins importantes dans la commission qu'au niveau régional et national. Ainsi 26,82% des dossiers sont orientés en PRP au lieu de 30,77% en région et 29,38% en national. Malgré tout, ce pourcentage est en hausse sur la commission par rapport à 2013.

Solutions amiables / mesures imposées ou recommandées / mesures d'effacement de dettes

La loi bancaire a modifié le mode de traitement des dossiers, désormais les plans définitifs ne sont possibles que si l'intégralité des dettes peut être réglée (et/ou en présence de bien immobilier). De facto, le taux de plans a chuté de 50,56% dans la commission, s'établissant désormais à 13,28% des dossiers traités.

En 2014, un dossier sur quatre est traité en mesures immédiates, sachant que l'impact de cette loi ne s'est fait sentir qu'au second semestre. Cette augmentation est concomitante à la diminution du taux de plans définitifs mais reste impactée par le niveau de recommandations d'effacement, représentant 26,82% des sorties (30,77% au niveau régional, et 29,38% à celui national).

Mesures pérennes et mesures provisoires

¹ « Chaque commission de surendettement des particuliers établit un rapport d'activité annuel. Ce rapport fait état de données statistiques sur le nombre des dossiers traités ainsi que les mesures prises ou recommandées par la commission. Il précise la typologie de l'endettement présentée dans ces dossiers et les difficultés de toute nature rencontrées dans leur traitement. Les rapports d'activité des commissions sont transmis à la Banque de France qui en présente la synthèse dans le rapport mentionné à l'article L. 143-1 du code monétaire et financier. »

La nouvelle loi bancaire a incité fortement la recherche de solutions pérennes. Le taux de solutions pérennes est de 64,10% dans la commission Nord Lille, et de 68,90% en régional alors que le niveau national se situe à 71,60%.

Relations de la commission et de son secrétariat
avec les autres acteurs de la procédure et avec des organismes tiers

Relations avec les parties prenantes de la procédure	Nombre de réunions²	Objectif / Thème de la réunion
Tribunal ou greffe du tribunal	3	Réunion de concertation avec les juges et les membres des greffes (2 Lille, 1 Roubaix)
Commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX)	0	Échanges par mail
Organismes et les travailleurs sociaux (organismes à caractère social, CAF, FSL)	22 réunions	Nombre de travailleurs sociaux assimilés rassemblés 258
Rencontre avec l'UNCCAS dans le cadre de la convention nationale	9 réunions	Nombre de travailleurs sociaux assimilés rassemblés 104
Associations de défense des consommateurs et des familles, caritatives ou d'aide aux personnes en difficulté financière	2 réunions	Nombre de travailleurs sociaux assimilés rassemblés 32
Autres parties prenantes : Établissements de crédit de la place, huissiers, chargés de recouvrement, bailleurs...	1 réunion	Nombre de travailleurs sociaux assimilés rassemblés 9
Autres actions de concertation, d'information ou de formations effectuées (éducation nationale...)	0	

² (organisées ou participation)

Principales difficultés rencontrées au regard de la situation des personnes surendettées

- La personne surendettée est tenue d'honorer au mieux le paiement de ses charges courantes le temps du traitement de sa situation par le secrétariat de la commission. Cependant, il est constaté un fort accroissement de ces charges au terme de la négociation avec les créanciers, rendant invalide la proposition de remboursement.
- Les débiteurs ajoutent fréquemment de nouvelles dettes en cours de procédure, ce qui entraîne un allongement du délai de traitement.
- En l'absence d'accompagnement social et budgétaire, les bénéficiaires de PRP redéposent un nouveau dossier dans un délai souvent inférieur à deux ans pour un faible endettement.


Principales difficultés rencontrées auprès des créanciers ou avec d'autres acteurs de la procédure

- L'interdiction de payer liée à la recevabilité n'est pas toujours respectée : certains créanciers font « pression » sur les débiteurs et obtiennent ainsi le paiement de leur créance.
- Certains créanciers n'ont toujours pas intégré le fait d'arrêter les paiements à la date de recevabilité, et continuent à prélever les débiteurs.

Date : 25 février 2015


Président de la Commission

Secrétaire de la Commission



Annexe n°1 du rapport d'activité
Données d'activité 2014³

	Année 2014	Année 2013	Variation N / N-1 (en %)
Dossiers déposés (en nombre)	8235	7885	+4,4
Dont proportion de redépôts (en %) [*]	48,70% <small>* sur 9 mois</small>	43,27 %	
Dont proportion de redépôts suite à une suspension d'exigibilité (en %) [*]	13,58% <small>* sur 9 mois</small>		
Dossiers soumis pour examen de recevabilité (en nombre)	7643	7241	+5,5
- Dossiers recevables (y compris dossiers jugés recevables)	7198	6784	+6,1
- Dossiers irrecevables (A)	553	549	
Décisions d'orientation des Commissions (en nombre)	7261	7239	+0,3
- vers une procédure de rétablissement personnel avec ou sans liquidation judiciaire	2461	2311	+6,49
- vers une procédure de réaménagement de dettes	4800	4928	-2,6
Mesures de rétablissement personnel (en nombre) (B)	2398	2358	+1,7
- Recommandations d'effacement de dettes (PRP sans LJ)	2390	2353	1,57
- Accords débiteurs sur les demandes d'ouverture d'une PRP avec LJ	8	5	+60
Mesures de réaménagement des dettes (en nombre) (C)	5049	4540	
- Plans conventionnels conclus	1187	2401	-50,56
- dont plans conventionnels conclus réglant l'intégralité de l'endettement [*]	408 <small>* sur 9 mois</small>		
- dont plans conventionnels conclus présentant un prêt immobilier ou avec la présence d'un bien immobilier	75		
Mesures imposées ou recommandées (avec MIRI)	3862	2139	+80,55
- dont mesures imposées ou recommandées immédiates élaborées	2211		
- dont mesures imposées ou recommandées consistant en une suspension	1956	847	
Dossiers clôturés toutes phases (en nombre) (D)	880	1089	-19,19
Autres sorties (E)	61	105	-41,19
Dossiers traités par les Commissions (en nombre) (A+B+C+D+E)	8941	8641	3,47
Renvoi des dossiers par les juges aux Commissions (en nombre)	8	28	-71,43
Recommandations homologuées par les juges (en nombre)	2836	3312	-11,71

³ France métropole et hors métropole

Structure de décision de la commission

	Données commission	Données région	Données nationales
Part des dossiers clôturés avant orientation ou déclarés irrecevables (en % des dossiers traités)	16.03%	15.15%	15.72%
Part des dossiers orientés en PRP avec liquidation judiciaire ou ayant fait l'objet d'une recommandation de RP sans liquidation judiciaire (en % des dossiers traités)	26.82%	30,77%	29,38%
Part des plans conventionnels (en % des dossiers traités)	13.28%	13,50%	15,91%
Part des mesures imposées ou recommandées (hors MIRI) (en% des dossiers traités)	18.47%	16.55	17.34
Part des mesures imposées ou recommandées immédiates (en % des dossiers traités)	24,73%	23,37%	20,96%
Part des sorties diverses (en % des dossiers traités)	0.68%	0,66%	0,70%
Taux de solutions pérennes* <small>* sur 9 mois</small>	64.1%	68,9%	71,6%

Annexe 2 du rapport d'activité
Typologie de l'endettement

Année 2014 données de la région Nord Pas de Calais

	Encours des dettes en milliers €	Nombre total de dossiers	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Moyenne des dettes en €	Dossiers concernés	Nombre moyens de dettes en unité
Type de dettes							
Dettes financières	538 356,07	18338	92023	80,83%	29 357,40	89,58%	5,02
Dont Autres dettes financières	12 304,07	10500	12911	1,85%	1 171,82	51,29%	1,23
Dont Dettes financières consommation	361 931,33	17030	76302	54,34%	21 252,57	83,19%	4,48
Dont Dettes financières immobilières	164 120,68	1756	2810	24,64%	93 462,80	8,58%	1,60
Dettes de charges courantes	71 987,33	16333	64697	10,81%	4 407,48	79,78%	3,96
Autres dettes	55 694,71	10623	24609	8,36%	5 242,84	51,89%	2,32
Endettement global	666 038,11	20472	181329	100,00%	32 534,10	100,00%	8,86

Année 2014 données de la commission Nord-Lille

	Encours des dettes en milliers €	Nombre total de dossiers	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Moyenne des dettes en €	Dossiers concernés	Nombre moyens de dettes en unité
Type de dettes							
Dettes financières	182796 ,5	6583	32908	79,52%	27959,09	90,89%	5,03
Dont Autres dettes financières	4632,07	3642	4591	2,02%	1271,85	50,63%	1,26
Dont Dettes financières consommation	128208,9	6165	27488	55,78%	20796,25	85,71%	4,46
Dont Dettes financières immobilières	49955.54	532	829	21,73%	93901,40	7,40%	1,56
Dettes de charges courantes	27218,14	5683	22210	11,84%	4789,40	79,01%	3,91
Autres dettes	19848,10	3592	7844	8,63%	5525,64	49,94%	2,18
Endettement global	229862,70	7193	62962	100%	31956,45	100%	8,75